



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-12-DEL-303

OBJET :  
**FINANCES – DON  
MUNICIPAL POUR  
SOUTENIR LA  
POPULATION DE  
MAYOTTE, VICTIME  
DU CYCLONE CHIDO**

RAPPORTEUR :  
**Monsieur le MAIRE**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS : 21

VOTANTS : 30

**Le 18 décembre 2024 à 20H00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Mardi 10 décembre 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Madame Catherine EVANO, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Pascal GILLES

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KERIGNARD à Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN, Madame Anne LAPORTE à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) : Monsieur Fabien TANTI, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Valérie LENORMAND,

ABSENT(S) : Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Monsieur Marc FONTAINE,

**OBJET : FINANCES – DON MUNICIPAL POUR SOUTENIR LA POPULATION DE MAYOTTE, VICTIME DU CYCLONE CHIDO.**

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment, ses article L1111-1 et suivants,

VU l'urgence de la situation et l'ampleur exceptionnelle de la catastrophe,

**CONSIDÉRANT** l'appel de l'AMF en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS aux communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de faire un don pour soutenir la population de Mayotte.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

### DÉCIDE


**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** ce soutien et de faire un don d'un montant de 2 000 € à la Croix rouge Française, don des entreprises, 98 rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 à l'article 6513.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

  
Le Maire,  
Cédric AOUN